



## **RELEVÉ DE DÉLIBÉRATIONS** **CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 20 SEPTEMBRE 2019**

↳ **Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, la publication de 3 postes vacants de PRAG/PRCE qui seront publiés au premier mouvement des enseignants du second degré.**

L'établissement a connu depuis deux ans de grandes difficultés pour parvenir à obtenir l'affectation des candidats retenus par l'établissement au second mouvement des enseignants du second degré dans l'enseignement supérieur.

En effet, il existe une différence importante dans la gestion des affectations du second degré : si au premier mouvement, les recteurs des académies d'origine des enseignants sont tenus de laisser partir les candidats recrutés, au second mouvement, qui intervient après les opérations inter et intra-académiques du second degré dans les collèges et lycées, les recteurs ont la possibilité de refuser de mettre à disposition leurs enseignants quand cela entraîne une perturbation de l'organisation des enseignements dans le second degré. Il convient donc de publier, autant que possible, les postes dont l'établissement aura besoin au 1er mouvement.

Les profils des 3 postes publiés sont les suivants :

- Un poste de Lettres profil LEA de l'UFR Langues et Civilisations
- Un poste d'Anglais profil Linguistique / Phonologie de l'UFR Langues et Civilisations
- Un poste de Lettres Modernes pour le DEFLE

L'établissement a décidé de ne pas publier immédiatement un quatrième poste vacant dont la situation sera discutée dans le cadre de la campagne d'emploi 2020.

↳ **Le Conseil d'Administration a adopté, à l'unanimité, le plan d'action 2019/2020 relatif au Contrôle Interne.**

L'article 215 du décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique (GBCP) prévoit l'obligation du déploiement d'un dispositif de contrôle interne budgétaire (CIB) et de contrôle interne comptable (CIC).

Le contrôle interne comptable et le contrôle interne budgétaire constituent chacun un sous-ensemble du contrôle interne ;

- Le contrôle interne comptable a pour objet la maîtrise des risques afférents à la poursuite des objectifs de qualité des comptes qui doivent être réguliers, sincères en vue de fournir une image fidèle du résultat de la gestion, du patrimoine et de la situation financière de l'université ;
- Le contrôle interne budgétaire a pour objet la maîtrise des risques afférents, d'une part, à la qualité de la comptabilité budgétaire, et d'autre part, des risques afférents à la soutenabilité de la programmation et de son exécution.

La démarche de contrôle interne est engagée à l'université depuis le CA du 16 décembre 2011. Cette démarche repose sur les principes suivants :

- le recensement et la hiérarchisation des risques. Les services de l'Université sont invités à recenser des risques comptables et financiers et ils peuvent être enrichis par le/les référents contrôle interne ou par des actions d'autodiagnostic sur certains processus à enjeux
- Un pilotage basé sur 2 documents : la cartographie des risques et le plan d'action. Les risques sont hiérarchisés collectivement au sein du comité de gouvernance suivant une grille de cotation puis intégrés dans une cartographie des risques. Le plan d'action, qui en découle, présente les actions décidées, les acteurs responsables, les échéances. Il est validé par le CA.

Il fonctionne avec 3 leviers :

- l'organisation en précisant tâches, acteurs et points de contrôle (cartographie de processus et plan de contrôle interne) ;
- la documentation et la formation (fiche de procédures, organigrammes fonctionnels, session de formation) ;
- la traçabilité (justifier à tout moment les opérations et identifier les acteurs)

Pour cette année 2019/2020, 14 nouvelles actions sont prévues pour remédier aux risques identifiés dans la cartographie. On peut citer notamment :

- 4 risques portent sur des processus relatifs à la préparation et au suivi budgétaire. L'Université se devant de maîtriser toujours mieux le niveau du fonds de roulement mobilisable compte tenu de certaines opérations financières importantes à venir (OP Campus, CLEFF...), l'établissement s'engage à réaliser un schéma directeur de la maintenance ;
- 2 risques de niveau 3 portent sur les processus relatifs aux recettes. Il a par exemple été constaté des difficultés dans le suivi des opérations pluriannuelles qui font peser un risque d'encaissements non identifiés sur opérations, de remboursement au financeur en cas de sous-exécution ou si les pièces ne sont pas produites ou produites hors délais. Le plan d'action prévoit la mise en place d'un plan de formation des gestionnaires chargés du suivi des opérations pluriannuelles. L'université a également engagé une réflexion sur le périmètre du CRB Recherche et sur le repositionnement du référent CRB avec l'arrivée d'un renfort de catégorie B chargé de le décharger des opérations de gestion.

**Le Conseil d'Administration a adopté (1 Abstention ,5 Voix Contre et 22 Voix Pour) la liste et les montants des fonctions éligibles à la Prime de Charges Administratives à compter de l'année universitaire 2019/2020.**

Les montants d'attribution des PCA, soumises à la validation du Conseil d'Administration, n'ont fait l'objet d'aucune revalorisation depuis 10 ans.

L'équipe présidentielle a proposé au CA une revalorisation pour les fonctions ci-dessous en gras et italique, revalorisation qui permettra à l'établissement de se rapprocher des montants moyens pratiqués par les autres universités de même taille.

Primes de charges administratives :	Montant annuel en €
<b><i>Vice-présidents des 3 conseils</i></b>	<b><i>7 500 / 9 000</i></b>
<b><i>Vice-présidents délégués</i></b>	<b><i>4 500 / 5 000</i></b>
<b><i>Directeur de Cabinet</i></b>	<b><i>1 500</i></b>
<b><i>Directions UFR</i></b>	<b><i>4 500 / 5 000</i></b>
<b><i>Directions-adjointes UFR</i></b>	<b><i>2 000 / 2 500</i></b>
<b><i>Direction du DEFLE</i></b>	<b><i>1 500 / 2 500</i></b>
<b><i>Direction de la MSHA</i></b>	<b><i>610 / 1 500</i></b>

**↳ Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, le renouvellement de la convention relative au partenariat avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre du projet Campus en Commun.**

De nombreux travaux, dont la phase 2 de l'Opération Campus sont en cours sur le territoire universitaire pessacais. Ces chantiers visent à rendre les universités bordelaises plus attractives, durables et ouvertes sur la cité, en s'appuyant notamment sur le levier du développement d'un esprit de campus.

Campus en commun vise la mise en cohérence de différents types d'actions relevant de la vie de campus : il s'agit de créer un élan commun aux divers acteurs ou composantes de l'université pour permettre à chacun de participer au renouveau du campus en faisant ses propres propositions de dispositifs, événements ou services pour améliorer le quotidien.

Le projet Campus en commun initié par l'Université de Bordeaux Montaigne, et piloté par le Pôle culture et vie étudiante s'étend, à partir de l'Université Bordeaux Montaigne, sur le territoire du campus de Pessac intégrant l'Université de Bordeaux (collège DSPEG), et l'IEP. Dans l'optique de considérer cet espace universitaire dans sa dimension urbaine, intégré dans une grande métropole, le projet entend également toucher les « franges urbaines » du campus que sont les quartiers d'habitation de la commune de Pessac alentour, ainsi que les ensembles de villages universitaires du CROUS Bordeaux-Aquitaine.

Pour cette année 2019/2020, le programme prévoit notamment les opérations suivantes :

- Les petites Folies. L'implantation d'espaces alternatifs dédiés à la vie de campus, pour susciter l'initiative et l'expérimentation notamment dans les domaines de la gouvernance, de la gestion et de l'entretien des espaces universitaires dans la lignée de la notion de « communs ». Le projet déjà amorcé d'installation de « Petites folies », containers maritimes aménagés, sera concrétisé en janvier 2020. Aussi, 4 containers seront installés sur le campus et pourront accueillir les diverses activités relatives à la vie de campus.
- L'année 3 de Campus en commun accueillera en résidence la Compagnie Opéra Pagai pour la représentation du spectacle-déambulation Safari Intime, aujourd'hui retravaillé et adapté pour le campus de Pessac.
- Ruches pédagogiques. L'installation de ruches sur le campus verra le jour à partir de décembre 2019. Les membres de l'association destinée à la gestion des ruches (personnels, étudiants, riverains) bénéficieront d'une formation en apiculture ainsi que de l'encadrement d'un apiculteur référent. En partenariat avec le CROUS et l'Université de Bordeaux, ce projet, à terme, pourra donner lieu à des ateliers pédagogiques destinés aux étudiants, membres du personnel, riverains, ...

L'approbation de cette convention et le vote du budget qui y est associé permettra à l'université de recevoir une subvention de 18 000€ accordée par la DRAC Nouvelle-Aquitaine.

**↳ Le Conseil d'Administration a approuvé, à l'unanimité, la modification du plan de provisions du Service Inter-établissements de Gestion du Domine Universitaire.**

Le SIGDU s'est doté de 3 plans de provisions pour faire face aux dépenses pluriannuelles induites par l'activité du service :

- Plan de provision 1 « Gros Entretien et Réparations Canalisations » : Le montant du plan est de 84 234.30 € (inchangé par rapport à la délibération du 10/10/2018)
- Plan de provision 2 « Gros Entretien et Réparations Forages » : Le montant du plan était de 59 053 € fin 2018.

- Plan de provision 3 « Gros Entretien Espaces Communs » : Le montant du plan est de 32 153 €.

Le projet présenté au CA propose des ajustements pour faire face à l'évolution de l'activité (exemple dépenses induites par les travaux sur les forages d'eau potable, nouvelles dépenses liées aux intrusions des gens du voyage).

**↳ Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité une modification de la liste des recettes fléchées.**

Par principe, les recettes sont globalisées. Par exception, elles peuvent être fléchées. Les recettes fléchées sont des recettes ayant une utilisation prédéterminée par le financeur, destinées à des dépenses explicitement identifiées, potentiellement réalisées sur un exercice différent de celui de leur encaissement.

L'établissement a constaté une augmentation progressive des notifications présentées comme fléchées par le Ministère y compris sur la Subvention pour Charges de Service Public, notre dotation de fonctionnement qui représente plus de 80% de nos recettes.

Par cette nouvelle délibération, le CA décide qu'il convient de flécher toutes les recettes pour lesquelles une justification des fonds vis-à-vis d'un tiers financeur est nécessaire et pour lesquelles les impacts générés sur le solde budgétaire nécessitent d'être évalués. Compte tenu des caractéristiques financières de l'Université Bordeaux Montaigne, les recettes présentant ces caractéristiques seront fléchées à compter de la présente délibération à partir d'un financement égal ou supérieur à 45 000 € quel que soit le financeur.

Pour les recettes présentant les caractéristiques sus mentionnées (justification des fonds, pluriannualité) sans toutefois générer un impact majeur sur la trésorerie (recettes inférieures à 45 000 €) ou certaines subventions déléguées dans le cadre de la SCSP qui ne cessent d'augmenter (IUF, Appels à Manifestation d'intérêt, Appels à projets) ainsi que les aides à la publication, ces dernières seront suivies à « l'avancement » dans le module GFC Opération en nature Globalisée

**↳ Le Conseil d'Administration a approuvé à l'unanimité un additif à la délibération relative aux tarifs 2019/2020.**

Ces nouveaux tarifs portent notamment sur :

- Des tarifs FTLV relatifs notamment à des licences professionnelles et des DUT
- Des tarifs de vente de « goodies » pour le Pôle Culture et Vie Etudiante
- Des tarifs SCD pour plusieurs catégories d'usagers « extérieurs » (lycéens, étudiants de Kedge, personnels des établissements de la COMUE hors site bordelais)

**↳ Le Conseil d'Administration a adopté à l'unanimité une motion relative à la réforme de la formation des enseignants du 2nd degré et des concours de recrutement du CAPES.**

*Nous, responsables de parcours et enseignant-e-s de l'université Bordeaux Montaigne, de l'université de Pau et des Pays de l'Adour et de l'ESPÉ d'Aquitaine considérons que le projet de réforme de la formation des enseignant-e-s et du CAPES prévue pour la rentrée 2020 ne permet pas de répondre à l'ambition déclarée d'une « meilleure formation initiale et des parcours plus attractifs pour entrer dans le métier ».*

*Dans la ventilation horaire proposée, la part du disciplinaire, d'au moins 45% pour les parcours du 2nd degré (contre 55% pour le premier degré), est très réduite. Or les futur-e-s enseignant-e-s doivent être prioritairement aptes à transmettre des savoirs et non pas se limiter à être de simples communicants. Rappelons à cet effet que les professeur-e-s-stagiaires en échec le sont essentiellement pour deux raisons : un défaut de maîtrise de la discipline (langue, culture, didactique) et un défaut de posture (par rapport aux élèves et/ou à la hiérarchie). Pour cette raison nous demandons que la professionnalisation, qui doit concerner aussi bien le disciplinaire que la didactique soit judicieusement rééquilibrée afin que les étudiants inscrits en Master MEEF puissent bénéficier d'une solide formation dans ces deux volets.*

*En outre, les nouvelles épreuves du CAPES, telles qu'elles semblent envisagées, ne garantiraient plus, comme c'est le cas avec les épreuves actuelles du concours, une bonne évaluation du niveau disciplinaire des futur-e-s enseignant-e-s. Nous souhaitons rappeler qu'il est indispensable que les candidats soient rigoureusement évalués, à l'écrit comme à l'oral, sur leurs connaissances disciplinaires et leurs compétences dans les différents champs qu'ils devront enseigner.*

*Le report du concours en fin de 2nde année ne nous semble guère propice à allègement du travail des candidats, bien au contraire puisqu'ils devront, à la fois, préparer le concours, être en responsabilité devant des élèves (entre 1/3 temps et 1/2 temps) et rédiger un mémoire de recherche. De plus, cela reportera d'un an le statut de fonctionnaire stagiaire bien plus enviable que le statut de contractuel proposé aux étudiant-e-s de M2. Statut qui aura pour conséquence que des étudiant-e-s dont le niveau ne sera plus garanti par un concours national, seront en responsabilité dans des établissements proches des centres de formation ce qui pose non seulement un problème de disponibilité des terrains de stage mais aussi d'équité entre les établissements.*

*Enfin, nous tenons à rappeler que les Masters MEEF ont également pour objectif l'initiation à la recherche. C'est d'ailleurs pour atteindre cet objectif que les ESPÉ (futurs INSPÉ) étaient devenues des composantes des universités dont la recherche constitue l'une des missions majeures. Or, nous constatons et déplorons la place négligeable accordée aux enseignant-e-s-chercheurs dans l'élaboration de cette réforme, quand ce n'est pas leur absence totale.*

*Pour toutes ces raisons, nous demandons un moratoire sur la réforme et une véritable consultation de TOUS les acteurs concernés.*

**↳ Le Conseil d'Administration a été informé de la signature d'une nouvelle convention de coopération internationale avec l'Université Pédagogique Municipale de Moscou (Russie).**